



COMMUNE DE
LA FERTÉ-IMBAULT

Prix du Muguet

Plan de circulation de la course cycliste

Mercredi 1er mai 2024

Course réservée aux catégories Open 2-3 - Access (féminin-masculin), 20 tours pour un total de 83 Kms
Départ à 14h30, rue de la Gare

TRAJET

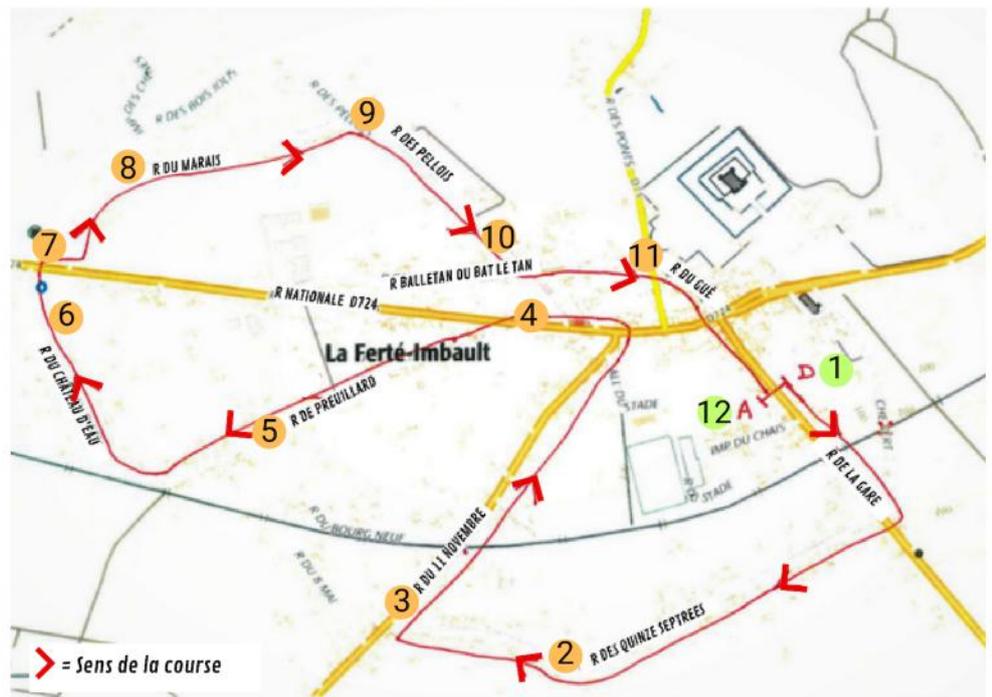
Départ : 1 rue de la Gare.

Parcours : 2 rue des Quinze
Septées, 3 rue du 11 Novembre,
4 rue Nationale, 5 rue de Preuillard
6 rue du Château d'eau, 7 rue
Nationale, 8 rue du Marais, 9 rue
des Pellois, 10 rue de Balletant, 11
rue du Gué.

Arrivée : 12 rue de la Gare (voir plan
ci-contre à droite)

Circulation : Elle ne sera pas
interdite. Si toutefois, vous étiez
amené à quitter ou à rejoindre votre
domicile en voiture pendant le
déroulement de la course, il vous
faudra circuler obligatoirement
dans le sens de la course (Arrêté
municipal n° 17/2024 du 15 avril
2024)

Des signaleurs seront prévus à chaque carrefour traversé par l'itinéraire afin de réguler la circulation et d'orienter les véhicules dans le bon sens. (Arrêté municipal n°15/2024 du 5 avril 2024) Pour éviter tous risques d'accidents, il sera interdit de stationner sur le parcours de la course (Arrêté municipal n° 17/2024 du 15 avril 2024)



La rue du Gué sera interdite à la circulation et au stationnement de 12h00 à 18h00 (Arrêté municipal n°16/2024 du 5 avril 2024). Nous invitons donc les riverains à stationner leur(s) véhicule(s) hors de cette zone avant 12h00.

Aires de stationnement : Parking de la Maison des Associations, Centre-Bourg, Place de l'Église, Chemin Vert et terrain de la Grenouillère, Parking de la Salle des Fêtes Madeleine Sologne

Pour le bon déroulement de cette manifestation, nous comptons sur votre compréhension et votre civisme



Pour ajouter une note festive, n'hésitez pas à décorer vos jardins et maisons !

